



## **CONSULTATIONS JURIDIQUE ET FISCALE-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES-FORMATIONS-ETUDES**

---

### **SÉMINAIRE INTERNATIONAL DE FORMATION À OUAGADOUGOU DU 22 AU 24 AVRIL 2014 SUR LA REFORME DU DROIT OHADA DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE**

***Thème : Comprendre et s'approprier la réforme de l'Acte uniforme relatif au  
droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique  
(AUSCGIE) en vigueur dès le 05 mai 2014***

#### **I. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIF DE LA FORMATION**

L'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUSCGIE) initialement adopté le 17 avril 1997, vient de faire l'objet d'une révision avec des innovations majeures. Le nouvel Acte uniforme adopté en Conseil des Ministres de l'OHADA le 30 janvier 2014 à Ouagadougou, a été publié au Journal officiel de l'OHADA le 6 février 2014. Conformément à l'article 9 du Traité fondateur de l'OHADA, il entrera donc en vigueur le 05 mai 2014 soit 90 jours plus tard.

La présente formation, permettra aux participants d'échanger sur les importantes innovations introduites par le nouvel Acte uniforme dans l'organisation et la conduite des activités économiques dans l'espace OHADA. Elle donnera l'occasion aux participants de comprendre les enjeux théoriques de cette réforme pour mieux en saisir la portée pour leurs activités économiques. Les aspects pratiques de ces modifications seront également détaillées au cours de cette formation afin d'outiller les opérateurs économiques qui ambitionnent de mieux gérer et étendre leurs activités.

#### **II. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA FORMATION**

A l'issue de la formation, les participants seront à même de :

- comprendre le contexte et les objectifs de la réforme ;
- saisir l'essence du nouveau droit des sociétés commerciales ;

## **CONSULTATIONS JURIDIQUE ET FISCALE-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES-FORMATIONS-ETUDES**

---

- connaître les modifications apportées et leurs interprétations éventuelles;
- connaître toutes les suppressions définitives d'article opérées et leur raison ;
- s'informer quant aux aspects pratiques de ce nouvel Acte uniforme ;
- s'exercer aux modifications des textes statutaires actuellement en vigueur ;
- connaître toutes les mentions statutaires obligatoires ;
- pouvoir rédiger eux-mêmes des statuts de Société par Action Simplifiée (SAS).

### **III. PUBLIC CIBLE**

- Sociétés commerciales et GIE de toute envergure ;
- Avocats ;
- Magistrats ;
- Notaires ;
- Juristes de sociétés privées, étatiques et organisations internationales ;
- Chefs d'agences de banques et de sociétés d'assurances ;
- juristes de cabinets ;
- Conseils juridiques et fiscaux ;
- Secrétaires juridiques ;
- Créateurs d'entreprises ;
- Porteurs de projets à incidence économique.

### **IV. APPROCHE PEDAGOGIQUE**

La formation sera dispensée sous un mode pratique et interactif, particulièrement conçu et adapté pour un public adulte.

D'une manière générale, les exposés théoriques présenteront de manière approfondie l'ensemble des règles juridiques nouvelles relatives à la formation, au fonctionnement et à la dissolution des sociétés commerciales : principes directeurs de la réforme, modifications, suppressions, grandes innovations, raisons ayant guidé au choix de nouveaux principes et leurs enjeux comparés avec les anciennes règles, etc.

De manière spécifique, l'approfondissement des notions nouvelles s'opèrera par un travail de comparaison entre les pratiques similaires existantes à l'étranger et les pratiques nationales actuelles.

## **CONSULTATIONS JURIDIQUE ET FISCALE-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES-FORMATIONS-ETUDES**

---

Des activités pratiques obligatoires en petits groupes conduiront à l'acquisition de méthodes professionnelles idoines ainsi qu'à des échanges d'expériences pratiques. Des études de cas pratiques, des simulations et des exercices de rédaction ou de résolution de problèmes viendront compléter les exposés théoriques.

Des supports accompagnés d'une documentation appropriée (articles de doctrine, extraits d'arrêts, modèle de statuts, etc.) seront fournis aux participants pour un approfondissement de points particuliers évoqués lors des discussions.

### **V. CONTENU DE LA FORMATION**

Pour atteindre les objectifs fixés ainsi que les attentes diverses du public cible, la formation se déroulera suivant le programme ci-après :

#### **Premier jour**

- **8 h 00 - 8 h 30** : *Arrivée et installation des participants*
- **8 h 30 - 9 h 00** : *Ouverture des travaux*
  - *Présentation de l'animateur,*
  - *Tour de table des participants,*
  - *Recensement des attentes et des objectifs du séminaire,*
  - *Entente sur la méthodologie*

#### **Thème 1 : ESPRIT GÉNÉRAL ET AMENDEMENTS OPÉRÉS PAR LA RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES OHADA**

- **9 h 00 - 09 h 30** : **Sous-thème 1** : **Objectifs et esprit général de la réforme**
- **9 h 30 - 10 h 30** : **Sous-thème 2** : **Cartographie des suppressions opérées par la réforme**
- **10 h 30 - 11 h 00** : **PAUSE CAFE**
- **11 h 00 - 12 h 00** : **Sous-thème 3** : **Analyse comparative des amendements ponctuels de la réforme**

## **CONSULTATIONS JURIDIQUE ET FISCALE-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES-FORMATIONS-ETUDES**

---

### **Thème 2 : LES PRINCIPALES INNOVATIONS DE LA RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES OHADA**

- 12 h 00 - 13 h 00 : **Sous-thème 1 : La Société par Action Simplifiée**
- 13 h 00 - 14 h 30 : **DEJEUNER**

#### **Deuxième jour**

- 08 h 00 – 08 h 30 : *Arrivée et installation des participants*
  - *Retrait du questionnaire d'évaluation rempli (jour 1)*
- 08 h 30 – 09 h 00 : **Résumé des thèmes de la veille suivi de questions/réponses**
- 09 h 00 – 10 h 30 : **Sous-thème 2: La société à capital variable et le régime des valeurs mobilières**
- 10 h 30 – 11 h 00 : **PAUSE CAFE**
- 11 h 00 – 13 h 00 : **Sous-thème 3: Les innovations de la réforme, matérialisant la liberté d'implantation sociétale et la liberté contractuelle**
  - *Les pactes d'actionnaires : typologie et régime juridique*
  - *Le règlement des différends entre associés*
  - *L'ouverture de succursales et bureaux de liaison*
- 13 h 00 : *Distribution du questionnaire d'évaluation*
- 13 h 00 - 14 h 30 : **DEJEUNER**
- 14 h 30 : **Clôture de la journée**

## CONSULTATIONS JURIDIQUE ET FISCALE-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES-FORMATIONS-ETUDES

---

### Troisième jour

- **08 h 00 – 08 h 30** : *Arrivée et installation des participants*
  - *Retrait du questionnaire d'évaluation rempli (jour 2)*
- **08 h 30 – 09 h 00** : **Résumé des thèmes de la veille suivi de questions/réponses**

### Thème 3 : LES ASPECTS PRATIQUES DE LA RÉFORME DU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES OHADA

- **9 h 00 – 10 h 30** : Sous-thème 1 : Travaux pratiques de mise en conformité des statuts des sociétés existantes
- **10 h 30 - 11 h 00** : PAUSE CAFE
- **11 h 00 - 12 h 00** : Sous-thème 2 : Travaux pratiques de rédaction des statuts d'une Société par Action Simplifiée
- **12 h 00 - 13 h 00** : Sous-thème 3 : Les nouvelles formalités au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)
- **13 h 00 – 14 h 00** : Questions et cas pratiques à résoudre en ateliers
- **14 h 00 – 14 h 30** : Évaluation de la formation et Remise des attestations
- **14 h 00 - 15 h 00** : DEJEUNER
- **Clôture de la formation**

### VI. Formateurs :

**Dr Karel Osiris Coffi DOGUE, (LL.D. Montréal) qui est :**

- Docteur en droit des affaires de l'Université de Montréal au Canada ;
- Chargé d'enseignement à *Houdegbe North American University* : Sections Anglophone et Francophone;



## **CONSULTATIONS JURIDIQUE ET FISCALE-GESTION DES RESSOURCES HUMAINES-FORMATIONS-ETUDES**

---

- Chef Services des Etudes, des Formations et de la Recherche à l'Ecole Régionale **SU**périeure de la **MA**gistrature (**E.R.SU.MA.**) de l'**OHADA**.
- Formateur auprès du Cabinet **TISSOU Consulting**.

### **Maître Théophile Noël ZOURE qui est :**

- Docteur en Droit ;
- Gradé des Universités de Ouaga, Genève et Lausanne ;
- Notaire à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).

### **VII. Modalités de participation**

**Frais d'inscription : 350 000 F CFA HT**

L'inscription donne droit à :

- la participation aux trois jours de la formation : pause-café et déjeuner ;
- un kit pour participant ;
- un support de la formation ;
- une attestation de participation.

**Lieu de formation : SPLENDID HOTEL**

**Pour toute information utile ou inscription, contacter :**

**AHA Matozuwé Benoît**

**Gérant du Cabinet TISSOU Consulting**

Tél: (Bur) +226 50 46 47 26/ 50 37 38 52

Tél: (Cell) 70 68 98 01

78 48 21 83

77 60 00 26

E-mail : [tissouconsulting@gmail.com](mailto:tissouconsulting@gmail.com) / [infos@tissouconsulting.com](mailto:infos@tissouconsulting.com)

[www.tissouconsulting.com](http://www.tissouconsulting.com)